

*EXTRAIT du PROCES VERBAL*  
*des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL*  
*Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016*

*Nbre Conseillers en exercice = 19*  
*Nbre Conseillers présents = 16*  
*Nbre Conseillers votants = 18*

L'an deux mil seize, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-six janvier, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

**OBJET**

**Dissolution de  
l'association Gym's Houd  
Versement exceptionnel et  
don de matériel  
à la commune**

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, MM.BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, MM.WASSIAMA, PETRONIO, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mmes MANGIN, M.CORDIER Mme FERRY et M.GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mmes GERARD et LAMASSE, M.KLEJMANN

Ont donné pouvoir : Mme GERARD à M.MARCHAL, Mme LAMASSE à M. MOUGEL

*délibération n° 7*

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Rapporteur indique que l'association « Gym's Houd » a cessé son activité en date du 27 novembre 2015 comme l'atteste le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire joint au présent rapport.

Le bureau de cette association a pris deux résolutions importantes :

- la 1<sup>ère</sup> consiste à restituer le montant de la subvention versée par la commune de Houdemont en 2015 et qui s'élève à la somme de 2 200 € (chèque de la Banque Postale à l'ordre du Trésor Public).
- la seconde vise à faire un don de l'ensemble du matériel dont était propriétaire l'association et qui porte sur 1 poste radio, 1 chaîne Hi-Fi, 6 baffles, 20 barres de Pump, 50 kg de poids individuel, 1 caisse métallique, 30 step, des tapis de gym, des bâtons en bois, des spots, 3 matelas multi-usage et 1 élargisseur de poutres

La commission des Finances et des Moyens généraux du 25 janvier 2016 ayant donné un avis favorable,

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **prend acte de la dissolution de l'association « Gym's Houd » à dater du 27 novembre 2015,**
- **accepte le versement de la somme de 2 200 € au profit de la commune de Houdemont, correspondant au montant de la subvention municipale versée en 2015 à l'association susdite, en vertu de sa décision prise lors de son assemblée générale extraordinaire,**
- **accepte de l'association susdite le don de l'ensemble du matériel inventorié dans la présente délibération, en vertu de sa décision prise lors de son assemblée générale extraordinaire.**

Le Maire,

**Daniel MAGRON**

*Je certifie que le présent acte a été notifié  
ou publié selon la réglementation en vigueur  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 26 janvier 2016.*

*Le Maire,*

**Daniel MAGRON**